

## Le nouveau discours sur le développement : y a-t-il une spécificité française ?

Par Benoît PREVOST  
Centre d'Etude des marchés et des inégalités  
Université Paul-Valéry Montpellier III (France)  
benoit.prevost@tele2.fr

*La France a adopté un discours sur le développement qui se démarque de celui des institutions de Bretton Woods et de ses partenaires anglo-saxons. Cette spécificité du discours repose sur une approche différente des phénomènes de pauvreté et une conception spécifique du rôle de l'Etat. Les valeurs qui fondent cette spécificité conduisent à une définition particulière de la durabilité du développement, dans laquelle l'expansion des droits et libertés fondamentaux s'appuie sur une solidarité et un consensus social conçus comme un « modèle français ». Ces valeurs, si elles peuvent concilier l'universel et les particularismes, sont susceptibles de guider la francophonie dans la construction d'un espace spécifique au sein d'une économie mondialisée.*

La France occupe une place singulière dans l'aide publique au développement. Ses particularités lui sont parfois reprochées, comme le montre le bilan de la coopération française qu'a dressé le Comité d'aide au développement de l'OCDE en 2000. On y trouve en effet des remarques, parfois explicitement réprobatrices, parfois à mi-mots, sur la préférence pour l'aide bilatérale et pour les actions multilatérales européennes, les relations privilégiées avec l'Afrique francophone et quelques pays en particulier, la volonté de jouer un rôle essentiel sur la scène internationale...

Cette singularité, la France la revendique, tout en y associant l'Europe : « *La France et ses partenaires européens partagent une même vision du monde qui est à la source de leur approche de la lutte contre la pauvreté, par le développement équilibré de l'économie, de la société et de ses institutions.* »<sup>1</sup>

Cette déclaration d'intention renvoie au nouveau discours sur le développement qui a émergé dans les années 1990 : un discours qui fait de la démocratie et de la lutte contre la pauvreté les clés du développement durable, et le noyau dur des nouvelles politiques d'aide au développement. Ce consensus international repose sur la reconnaissance de la valeur universelle des droits de l'homme, bafoués par les régimes autoritaires et la misère.

Mais l'adhésion à ces valeurs universelles ne suppose pas un consensus, ni sur l'importance accordée aux différents droits et libertés fondamentaux, ni sur la manière de les faire respecter.

Puisque le discours officiel de la France revendique une vision spécifique du monde, peut-on parler d'une spécificité francophone dans le discours sur le développement ?

La question est vaste. Nous essaierons ici d'y apporter des éléments de réponse en comparant le discours des institutions de Bretton Woods<sup>2</sup> et de la France sur deux points essentiels : la place de la démocratie dans le développement, et le rôle social de l'Etat.

Il ne sera pas question ici d'examiner l'effectivité et la sincérité du discours, sa traduction en termes de coopération et d'aide au développement, ou bien les intentions et objectifs politiques sous-jacents<sup>3</sup>. Nous

<sup>1</sup> DGCID [2002a], *La lutte contre la pauvreté et les inégalités*, Repères du DGCID, MAE.

<sup>2</sup> Les divergences de discours entre la France et les IBW sont d'autant plus intéressantes à étudier que leurs champs d'aide sont très proches. La France entretient des relations privilégiées et bilatérales avec les pays d'Afrique francophone, dont beaucoup sont éligibles à la Zone de Solidarité Prioritaire définie par la DCGID en 1998. Cette liste recoupe celle des PPTE qui sont les premiers concernés par les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale.

<sup>3</sup> On trouvera une analyse particulièrement critique dans Tinturier, K. [2000], *De la coopération à l'aide au développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan ; et dans Sogge, D. [2003], *Les mirages de l'aide internationale*, Paris, Ed. Enjeux Planètes.

nous limiterons au discours<sup>4</sup>, qui est censé refléter une vision du monde spécifique, une représentation particulière des enjeux et des moyens du développement dans une économie mondialisée. Cette représentation est essentielle, même si elle ne correspond pas nécessairement à l'action réelle de l'Etat français. Elle est essentielle parce qu'elle définit des principes qui peuvent faire l'objet de débats au niveau international et, surtout, au sein de la Francophonie. Ces principes sont ceux qui peuvent guider les politiques d'aide et de développement des prochaines décennies au sein d'un espace francophone unifié autour de valeurs universelles tout en respectant les particularismes nationaux.

### 1. Les perspectives en question

De nouvelles approches de la pauvreté ont contribué à l'évolution du discours international sur le développement. Deux traits marquent la nouveauté de ces approches : la reconnaissance du caractère multidimensionnel de la pauvreté et la nécessité de renforcer les droits et libertés des pauvres. La défense de la démocratie va donc de paire, dans le discours, avec la lutte contre la pauvreté, mais les liens entre droits et pauvreté peuvent être analysés de manières très diverses.

L'influence croissante d'Amartya Sen, qui est devenu une référence jusque chez les économistes de la Banque mondiale, a joué un rôle important dans la redéfinition de la pauvreté. Sen conçoit la pauvreté comme privation de « capacités élémentaires » liées à des droits et libertés fondamentaux : « *La faculté d'échapper à la famine, à la malnutrition, à la morbidité évitable et à la mortalité prématurée, aussi bien que les libertés qui découlent de l'alphabétisation, de la participation politique ouverte, de la libre expression, etc.* »<sup>5</sup> Cette liste n'est pas close : elle peut être complétée par tous les droits et libertés considérés comme fondamentaux et indispensables à une *vie humaine digne*. A l'universalisme des droits de l'homme se joint un relativisme culturel : la pauvreté est aussi une privation des capacités indispensables à une *vie digne au sein d'une communauté sociale particulière*.

Amartya Sen défend une approche substantielle des droits et libertés : ceux-ci sont considérés comme étant constitutifs du développement. Cette approche se distingue d'une perspective instrumentale qui considère les droits et libertés du point de vue de leur efficacité économique.

Les institutions de Bretton Woods tendent vers une approche instrumentale et ont développé un discours spécifique sur les droits et libertés à partir des principes de la « bonne gouvernance »<sup>6</sup>. Dans ce cadre, les interrogations sur l'efficacité économique de la démocratie tendent à limiter l'approche des droits et libertés à travers un néo-institutionnalisme qui se focalise sur les droits et libertés économiques. Le respect des droits de propriété et la stabilité des lois qui assurent ce droit jouent alors un rôle essentiel en établissant les conditions d'un développement harmonieux du marché.

Une telle perspective limite la liberté à ses aspects économiques, en même temps qu'elle considère, d'un point de vue fonctionnaliste<sup>7</sup>, que le marché détermine les formes optimales des institutions : puisque le marché est universel, les institutions efficaces qui l'encadrent sont également universelles. On retrouve alors une philosophie libérale de l'histoire au fondement des croyances qui s'expriment dans le discours des IBW<sup>8</sup>.

---

<sup>4</sup> Cette analyse du discours n'est pas apologétique : elle implique de nombreuses questions que nous n'avons pas ici l'occasion de développer (mais qui l'ont été dans différents articles et ouvrages, comme ceux cités dans la note précédente). Nous soulignerons en revanche un écueil de cette analyse du discours officiel que nous revendiquons : la plupart des textes exposés dans le cadre de la communication du MAE (et donc censés représenter la position française actuelle) ont été rédigés sous l'autorité du gouvernement de Lionel Jospin. La conservation de ces textes constitue-t-elle l'affirmation d'une continuité dépassant les clivages politiques, pour tout ce qui concerne les relations internationales (une union sacrée maintes fois revendiquée) ? Si c'est le cas, comment concilier ces positions avec le discours du gouvernement français actuel sur la gouvernance et la réforme nécessaire de la protection sociale, et qui tend à se rapprocher d'un discours libéral de type anglo-saxon remettant en question le consensus démocratique du « modèle français » (Husson M. [2003], *Les casseurs de l'Etat social*, Paris, La Découverte ; Castel R. [2003], *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil). Cette évolution est éloignée des déclarations d'intention plus générales que nous évoquons, et, surtout, du « modèle français » dont nous parlons ici... mais qui reste revendiqué officiellement.

<sup>5</sup> Sen [2003], p56.

<sup>6</sup> Prévost B. [2004a], « Droits, libertés et développement durable : quelques paradoxes de l'approche instrumentale », Colloque *Développement durable : bilans et perspectives*, Ouagadougou, .

<sup>7</sup> Sur les différentes approches de l'Etat, voir Badie B. et Birnbaum P. [1983], *Sociologie de l'Etat*, Paris.

<sup>8</sup> Prévost B. et Chantrel L. [2004], « Le nouveau discours sur le développement : fondements idéologiques et philosophiques », Colloque *Penser le Développement*, Bordeaux.

Le choix des indicateurs de la bonne gouvernance illustre d'ailleurs l'ambiguïté d'un discours qui prône le respect des diversités nationales tout en adoptant des critères universels pour apprécier la « qualité institutionnelle » des pays<sup>9</sup>.

La position française est orientée vers une approche plus substantielle des droits et libertés qui entraîne des choix politiques différents. Dès 1990, le discours de La Baule marque un tournant en affirmant la démocratie comme « *principe universel* » et horizon du développement. Les textes actuels montrent la continuité de cette position. Dans sa communication, le ministère des Affaires étrangères (MAE) rappelle que « *pour la France le développement, la démocratie, et l'état de droit sont étroitement liés* », invitant les pays en développement à une « *appropriation des valeurs universelles des droits de l'homme* »<sup>10</sup>.

De même : « *La France met l'accent, en particulier dans sa politique d'aide bilatérale, sur une conception large du développement et de la lutte contre la pauvreté, qui ne se résume pas à la seule dimension économique : respect des droits fondamentaux de la personne humaine, protection contre l'insécurité, accès aux soins, au savoir, aux infrastructures de base, ressources naturelles.* »<sup>11</sup>

En adoptant une perspective substantielle, le discours français insiste sur l'importance des phénomènes d'exclusion dans la pauvreté, revendiquant la paternité d'une telle approche<sup>12</sup>. « *La notion d'exclusion explicite le rôle conjugué des différents facteurs - économiques, sociaux, politiques, culturels - engendrant la pauvreté.* »<sup>13</sup>

L'inclusion des pauvres passe donc par des mesures complexes liant le politique, le social et l'économique.

La défense de la « démocratie locale » s'inscrit dans cette perspective. Il est significatif que le MAE préfère la formule « *gouvernance démocratique* » à celle de « *bonne gouvernance* »<sup>14</sup>. Il s'agit de favoriser la mise en place d'une démocratie locale, en soutenant « *le renforcement des capacités de gouvernance des collectivités locales* » (en particulier les municipalités), mais aussi en soutenant la décentralisation et la mise en place de politiques d'aménagement du territoire par l'intermédiaire de la formation et de « *dotations en moyens humains et matériels* », et, ensuite, en soutenant les acteurs non gouvernementaux. La France soutient ainsi une formalisation des processus de participation<sup>15</sup>. C'est essentiel. Compte tenu des conditions de fonctionnement de la démocratie participative<sup>16</sup>, il est indispensable que celle-ci soit encadrée par une organisation suivie, régulière et institutionnalisée. La participation est longue à mettre en place et ne suffit pas à inclure les pauvres ; il faut que les pauvres soient inclus dans la vie sociale en générale, de diverses manières, pour prendre part, effectivement, à la démocratie participative<sup>17</sup>.

L'importance accordée aux déterminants politiques, sociaux et culturels autant qu'économiques implique également une interrogation plus poussée sur les inégalités. Ce n'est pas là une spécificité française : le renouveau des travaux sur les inégalités et la pauvreté a été très sensible dans les années 1990<sup>18</sup>, et les IBW

<sup>9</sup> Pour une critique des indicateurs, voir Aron, op. cit.

<sup>10</sup> MAE [2003], Brochure de communication grand public sur l'état de droit et la démocratie.

<sup>11</sup> DGCID [2002b], *La politique française d'aide au développement pour une mondialisation plus solidaire*, MAE, p11.

<sup>12</sup> DGCID [2002a], p18. On peut qualifier cette approche de « systémique » (DGCID [2000], *Lutte contre la pauvreté et les inégalités, synthèse de l'étude bilan sur la coopération française*, MAE, p12.) au sens où la pauvreté est appréhendée comme un phénomène dynamique déterminé par des facteurs sociaux, politiques et institutionnels<sup>12</sup>. Une telle approche est soutenue, au niveau des théories françaises du développement, par « un renouveau de l'école structuraliste » et un « retour à l'institutionnalisme » (Hugon P. [2000], « La pensée française en économie du développement », *Economies et Sociétés*, 37 :17-50). Il est étonnant de voir, à ce propos, que le MAE éprouve le besoin de se justifier en affirmant que les économistes et politistes français n'adoptent ni « une vision idéalisée de l'Etat », ni « une vision limitée à l'Etat » (DGCID [2002a], p15). Comme si l'importance accordée à l'Etat par les chercheurs français était, par avance, suspecte...

<sup>13</sup> DGCID [2002a], p18.

<sup>14</sup> La France utilise à ce propos un vocabulaire très proche de celui du PNUD.

<sup>15</sup> La position des IBW sur ce point est très confuse : elles font confiance aux ONG pour organiser l'expression et la participation des pauvres...

<sup>16</sup> Voir Mendel G. [2003], *Pourquoi la démocratie est en panne*, Paris, La Découverte.

<sup>17</sup> L'expérience exemplaire de Porto Allegre montre que 60 % des citoyens *actifs* ont un revenu égal à trois fois le salaire minimum brésilien...

<sup>18</sup> Kanbur R. and Lustig N. [1999], "Why is Inequality Back on the Agenda ?", *Annual Bank Conference on Development Economics*, World Bank.

insistent également sur les liens entre inégalité et pauvreté, notamment en ce qui concerne les liens entre croissance et réduction de la pauvreté.

Mais la France entend pousser jusqu'au bout la logique du lien entre inégalités et pauvreté. La lutte contre la pauvreté n'est pas suffisante, elle doit être intégrée dans une politique plus globale et s'accompagner d'une lutte contre les inégalités<sup>19</sup> : « *Loin de constituer des freins au développement, les luttes contre les inégalités, contre les discriminations frappant notamment les femmes et pour le respect de l'environnement, doivent être au cœur des réformes.* »<sup>20</sup>

Et c'est là qu'une véritable rupture rhétorique s'instaure entre la position française et la position anglo-saxonne dominante au sein des IBW.

## **2. Démocratie, culture et lutte contre la pauvreté**

Pour les IBW, la principale cause de l'échec des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté est la corruption<sup>21</sup>. La réforme institutionnelle qu'elles préconisent est donc avant tout orientée vers la lutte contre la corruption : la transparence et la responsabilisation des institutions sont à ce titre essentielles. La lutte contre la pauvreté dépend de ces réformes de seconde génération qui visent aussi à améliorer l'efficacité de l'Etat, à renforcer ses « capacités institutionnelles ». Jointes à la volonté d'améliorer l'accès des pauvres aux services essentiels, ces objectifs pourraient laisser croire que les IBW entendent soutenir les projets visant à améliorer le fonctionnement des services publics et la production des biens publics.

Or les IBW prônent, de concert avec l'OMC, la libéralisation et la privatisation dans le secteur des biens (jusqu'à) publics. C'est pour cette raison que les IBW utilisent de plus en plus souvent, dans ce cadre, le terme « services » sans son épithète habituel, ou bien alors « services essentiels ».

L'ambiguïté d'une telle position n'échappe pas aux économistes du FMI eux-mêmes<sup>22</sup> : l'Etat garantira l'accès à ces biens et services non pas en les produisant, mais en assurant les ressources nécessaires aux pauvres pour y accéder sur les marchés. A l'heure où les IBW se félicitent d'avoir dépassé le Consensus de Washington, les politiques économiques que doivent suivre les pays pauvres, dans le cadre des nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté, restent fondées sur les mêmes principes qui avaient déjà suscité critiques et débats, au sein même des IBW<sup>23</sup>...

L'intervention sociale de l'Etat consiste alors essentiellement en une ré-allocation de l'aide<sup>24</sup> en faveur des plus démunis, et à la mise en place de « filets de sécurité » afin de gérer les conséquences sociales de l'ajustement et des crises. A condition, bien sûr, que cette intervention minimale ne s'oppose pas aux équilibres macroéconomiques, notamment en ce qui concerne le budget de l'Etat. Les contraintes imposées par les IBW restent fortes, et limitent les possibilités de choix des états<sup>25</sup>. Comment concilier ce manque de choix politique avec l'affirmation d'une participation démocratique de la population à l'élaboration des politiques ?

Comme le rappelle R. Dahl : « *Parce que le marché est toujours préjudiciable à certains, parce que dans une démocratie ceux qui ont été lésés peuvent voter, et parce que les votes comptent (parfois, pas toujours), les gouvernements démocratiques ont toujours été interventionnistes.* »<sup>26</sup>

<sup>19</sup> DGCID [2002a] et [2002b].

<sup>20</sup> DGCID [2002b], p11.

<sup>21</sup> Prévost B. [2004b], « Droits et pauvreté : Où en sont les IBW ? », Colloque *Droits et Développement*, Bordeaux.

<sup>22</sup> Leite S.P. [2001], « Les Droits de l'Homme et le FMI », *Finances et développement*, vol.38, n°4 décembre 2001.

<sup>23</sup> Sur les changements, Cling JP, Razafindrakoto M. and Roubaud F., éd. [2002], « Le contenu des DSRP, au Sud rien de nouveau ? », in *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica. L'ouvrage dirigé par Cling, Razafindrakoto et Roubaud présente une analyse critique très fournie, qui a d'ailleurs été reprise par le MAE.

<sup>24</sup> L'impossibilité de réussir les Objectifs du Millénaire a entraîné une modification du discours : l'augmentation du volume de l'aide semble tout aussi important que la ré-allocation... A la fin des années 1990, certains experts de la BM affirmaient qu'une ré-allocation des aides seraient plus efficace qu'un triplement de leur volume (Chavagneux et Tubiana, op. cit., p.61).

<sup>25</sup> Voir par exemple Sogge D. [2003], *Les mirages de l'aide internationale*, Paris, Ed. Enjeux Planètes, en particulier le chapitre 6, « La gouvernance sans les politiques ».

<sup>26</sup> Dahl R.A. [1999], *A note on Politics, Institutions, Democracy and Equality*, Background Papers for WDR 2000, Washington D.C. Voir aussi Dahl R.A. [1997], "Why All Democratic Countries Have Mixed Economies", in *Toward*

L'approche française des institutions et de l'Etat l'incline plus naturellement à envisager son intervention sous un angle différent de celui des IBW. Ainsi, le MAE affirme que « *les relations réciproques entre croissance économique et lutte contre la pauvreté offrent une nouvelle légitimité aux politiques de redistribution* »<sup>27</sup>. Cette affirmation va de paire avec l'idée que « *la lutte contre la pauvreté et les inégalités relève de politiques publiques* », et que l'Etat a, dans ce domaine, des « *responsabilités* » qui « *doivent être clairement reconnues* »<sup>28</sup>.

L'accompagnement social de l'ajustement, dans le discours français, va donc au-delà des filets de sécurité défendus par la Banque mondiale, certes nécessaires, mais insuffisants. La lutte contre la pauvreté est indissociable de la lutte contre les inégalités. Cette position de la DCGID repose sur les travaux économiques menés sur les inégalités, la croissance et la pauvreté au cours des années 1990.

La réfutation des hypothèses de Kuznets sur le lien entre développement et inégalités a conduit à une reformulation théorique dans laquelle les conditions initiales, en termes de distribution, jouent un rôle déterminant<sup>29</sup>. La croissance ne s'accompagne donc pas nécessairement d'une réduction de la pauvreté. D'un autre côté, l'analyse économique dominante insiste sur l'impact négatif des politiques sociales que les démocraties peuvent mettre en place (la redistribution, par exemple, est néfaste à l'investissement et réduit la croissance)<sup>30</sup>.

L'instauration d'un système de politique sociale dans le cadre d'une réforme des institutions est donc un choix politique essentiel. Grossièrement, deux conceptions de l'intervention de l'état jouent un rôle influent dans les politiques d'aide au développement : l'une anglo-saxonne (américaine) et l'autre française.

Pour la DCGID, la nécessité d'une protection sociale se fait urgente dans les pays en développement. Et pour y contribuer, la France entend faire valoir « son modèle » de protection sociale, « *qui a permis de limiter le creusement des inégalités et l'incidence de la pauvreté* » en alliant « *une intervention importante de l'Etat, des collectivités locales et de la société civile* »<sup>31</sup>. Cette politique est en accord avec le soutien de la démocratie locale.

Mais la « vision du monde » et de l'aide au développement proposée par la France ou par les institutions sous influence américaine sont intimement liées à des valeurs et à des cultures spécifiques<sup>32</sup>. Ces modèles correspondent à des consensus démocratiques singuliers et l'on peut légitimement s'interroger sur la possibilité d'exporter un modèle de politique sociale dans les pays en développement, que ce modèle soit anglo-saxon ou français. La question de l'appropriation de la démocratie par chaque pays est ici essentielle. La mise en place d'un système de protection sociale soulève donc de nombreux problèmes car elle nécessite des conditions matérielles favorables : la démocratie et des ressources financières. Car la protection sociale coûte cher, et le modèle français en fait actuellement l'expérience.

---

*Democracy: A Journey*, University of California. D'une certaine manière, la rhétorique libérale tend à refuser cette évidence (Halimi S. [2004], *Le grand bond en arrière*, Paris, Fayard). Les IBW continuent d'affirmer *explicitement* que les réformes sont douloureuses mais indispensables, et *implicitement* qu'il faut passer outre l'expression démocratique d'un refus de ces réformes. L'analyse du DRSP à Madagascar, et des enquêtes sur l'opinion des Malgaches concernant la libéralisation de leur économie est fort instructive (Razafindrakoto M. et Roubaud F. [2003], « Pensent-ils différemment ? La voix des pauvres à travers les enquêtes statistiques », in op. cit.).

<sup>27</sup> DCGID [2002a], p17.

<sup>28</sup> DCGID [2002a], p17.

<sup>29</sup> Les études sont très nombreuses sur le sujet. Pour une synthèse, voir Kanbur et Lustig, op. cit. Parmi les nombreux travaux de Bourguignon, l'analyse du rapport entre croissance et réduction de la pauvreté est exemplaire des nouvelles perspectives sur la question (Bourguignon F. [2002], « The growth elasticity of poverty reduction : explaining heterogeneity across countries and time periods », Delta Working Papers).

<sup>30</sup> Barro R.J. [1996], « Democracy and growth », *Journal of Economic Growth*, 1 : 1-27.

<sup>31</sup> DCGID [2002a], p.24.

<sup>32</sup> Solow a récemment rappelé ces différences culturelles au fondement des politiques sociales. Ainsi, la politique sociale américaine « se définit surtout par rapport à l'emploi » parce que « la valeur morale du travail aux Etats-Unis est très forte et impitoyable : la classe moyenne pense qu'il est moralement répugnant de vivre des largesses de l'état » (Solow R. [2003], *Quelques enseignements de la réforme de l'aide sociale aux Etats-Unis*, Prisme n°2, Centre Saint-Gobain pour la Recherche en économie).

De fait, les divergences culturelles impliquent aussi une définition différente des biens et services publics, puisque cette définition « *résulte d'un choix de société* », « *des constructions sociales porteuses de valeurs éthiques ou politiques* »<sup>33</sup>. La mise en place de processus démocratiques est alors essentielle, tant pour la possibilité de mettre en place une politique sociale, que sur la nature de cette politique : les pays en développement doivent faire eux-mêmes leur « choix de société ». Et ce choix implique de renforcer la liberté d'action des pays en développement. Il peut être nécessaire, pour y parvenir, de « *promouvoir le renforcement de l'architecture institutionnelle mondiale, de nouvelles régulations et de nouveaux modes de financement visant à contrer les excès de la mondialisation, tout particulièrement dans le domaine de la finance, du commerce et de l'environnement.* »<sup>34</sup>

### **Conclusion : quelques questions sur la Francophonie**

L'aide au développement est nécessairement politique parce que les bailleurs de fonds ont une approche spécifique de l'organisation sociale qui détermine leurs stratégies et leurs critères d'aide. Cette dimension politique peut être contradictoire avec le discours officiel qui défend l'autonomie des pays en développement et se défend de prolonger, par l'aide et la coopération, une forme renouvelée de néo-colonialisme.

De nombreux pays de l'Afrique francophone illustrent les difficultés actuelles de l'aide au développement. Un consensus s'est établi pour affirmer que le développement durable passe par le respect des diversités et des particularités de chaque pays, afin qu'ils s'approprient durablement les principes et valeurs essentiels au développement. Mais, dans le même temps, l'urgence de la situation justifie l'application sans nuances de recettes « *standard, archaïques et inadaptées* »<sup>35</sup>, autrement dit l'application de modèles que les pays en développement ne peuvent pas s'approprier mais doivent subir. Les critères imposés par les bailleurs de fonds soumettent l'aide et la coopération à l'acceptation de choix qui concernent directement leur autonomie politique, comme la structure des dépenses publiques ou la définition des biens et services publics.

On peut alors s'interroger sur le rôle et l'avenir de la Francophonie en matière de développement durable. La Francophonie peut-elle être, comme ses membres l'affirment, une *communauté de valeurs* qui, malgré les diversités culturelles, définirait les caractéristiques principales de choix de société relativement proches et inspirés du discours français ?

Cette communauté pourrait-elle constituer, au sein d'une économie mondialisée, un espace spécifique pour un développement durable : un espace de coopération solidaire et uni dans la défense d'une conception élargie du développement, tout en respectant les diversités qui permettront une appropriation réelle, effective et chaque fois singulière, des droits et libertés fondamentaux ?

Au-delà, une communauté de valeur peut-elle s'affirmer dans le processus de mondialisation ? Comment peut-elle exister sans une représentation politique efficace au sein des organismes qui encadrent ce processus ?

Quel peut-être le rôle de la France ? Avant tout, il est de respecter les engagements financiers pris lors de la Déclaration du Millénaire<sup>36</sup> et de faire pression au niveau international pour que les autres pays concernés en fassent autant. La démocratie coûte cher. Il faut la financer. Et la soutenir constamment. Le Consensus de Monterrey restera lettre morte sans financements.

Mais la France, en accord avec ses grandes déclarations de principes, peut aussi relayer et faire progresser, au sein des institutions internationales et européennes, l'idée d'une régulation de l'économie mondiale qui laisserait plus d'espace aux droits et libertés fondamentaux. Une idée qu'une importante partie de la société civile s'est déjà appropriée dans de nombreux pays, riches et en développement. Ces voix peuvent-elles être entendues par les grandes puissances démocratiques ?

---

<sup>33</sup> DGCID [2003b], p13.

<sup>34</sup> DGCID [2003b], p11.

<sup>35</sup> Sitglitz J. [2002], *La grande désillusion*, Paris, Fayard, p12.

<sup>36</sup> Par exemple 0,7 % du PIB consacré à l'aide. La France se situe actuellement aux alentours de 0,3.